

**Mai 2024**

**Année 2024 n° 1**



## BULLETIN D'INFORMATION

### *Agir pour le Plateau des Étangs*

Chers adhérents et sympathisants,

A Champagnac-la-Prune et Saint-Paul, le projet éolien du promoteur VSB, dont les prémices remontent à 2013, en sommeil jusqu'en 2017, a poursuivi son chemin pendant encore 7 ans, indifférent aux multiples signaux de refus envoyés par population et élus des communes impactées et d'autres municipalités voisines (pétition, délibérations de conseils municipaux) !

**L'enquête publique qui a lieu du 21 mai au 21 juin est donc le dernier round d'un combat de plus de onze ans contre ce projet et chacun d'entre vous doit absolument apporter sa contribution.**

C'est la seule et ultime occasion qui permet de recueillir officiellement votre opinion et de la faire compter dans la décision finale des commissaires enquêteurs. **Ainsi, en Corrèze, au cours des dernières années, sur 5 refus préfectoraux, 4 faisaient suite à une conclusion défavorable de l'enquête publique.**

Projet éolien	Enquête publique	Autorisation du préfet
Saint-Angel	Favorable	Refusée
Saint-Priest-de-Gimel	<b>Défavorable</b>	<b>Refusée</b>
Péret-Bel-Air et Davignac	Favorable	Autorisée
Le Deyroux en Xaintrie	<b>Défavorable</b>	<b>Refusée</b>
Veix et Pradines (Les Monédières)	<b>Défavorable</b>	<b>Refusée</b>
Laroche-près-Feyt et Feyt	Favorable	Autorisée
Neuvic, Saint-Hilaire-Luc, Saint-Pantaléon-de-Lapleau	<b>Défavorable</b>	<b>Refusée</b>

En apportant votre contribution vous participerez donc efficacement à préserver notre belle campagne Corrézienne de ces structures industrielles géantes, inadaptées à notre territoire, inutiles au bien commun et qui risquent de polluer pour plusieurs dizaines d'années le charme, l'authenticité, la richesse vivante, qui donnent à notre cadre de vie son singulier attrait.

**Contribuer à l'enquête publique, c'est facile et rapide,.....alors n'hésitez pas !**

Quelques mots suffisent pour préciser votre opinion en n'omettant pas de déclarer nettement votre opposition dans votre contribution !

Pour ceux qui n'ont pu assister à la réunion organisée par l'association le 18 mai à Champagnac, vous trouverez ci-joint un résumé des principaux points évoqués.

**Attention, la fin de l'enquête publique est fixée au 21 juin.**

Bien cordialement à tous,

# *Enquête publique projet éolien de Champagnac-la-Prune et Saint-Paul*

*du 21 mai au 21 juin 2024*

## Plusieurs possibilités vous sont offertes pour participer :

Le dossier complet est consultable sur le site de la préfecture en [cliquant ici](#)

### 1 – Vous rendre en mairie pour prendre connaissance du dossier, remplir les registres à disposition du public et rencontrer les commissaires enquêteurs :

Deux membres, au moins, de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

- ✦ En mairie de Champagnac-la-Prune située 6 Grand'Rue :
  - Mardi 21 mai 2024 de 9H00 à 12H00 ;
  - Samedi 25 mai 2024 de 9H00 à 12H00 ;
  - Mardi 4 juin 2024 de 14H00 à 17H00 ;
  - Jeudi 13 juin 2024 de 9H00 à 12H00 ;
  - Vendredi 21 juin 2024 de 14H00 à 17H00.
  
- ✦ En mairie de Saint-Paul, située 1 Place Henri Monteil :
  - Mardi 21 mai 2024 de 14H00 à 17H00 ;
  - Lundi 27 mai 2024 de 14H00 à 17H00 ;
  - Samedi 8 juin 2024 de 9H00 à 12H00 ;
  - Mercredi 19 juin 2024 de 14H00 à 17H00 ;
  - Vendredi 21 juin 2024 de 9H00 à 12H00.

### 2 – Vous rendre en mairie pour prendre connaissance du dossier et remplir les registres à disposition aux horaires suivants :

- Champagnac-la-Prune : lundi et jeudi de 13h30 à 17h00 et samedi de 14h à 17h
- Saint-Paul : lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00  
et samedi de 9h à 12 h

### 3- Adresser vos observations à la présidente de la commission d'enquête :

-par correspondance à la mairie de Champagnac-la-Prune, siège de l'enquête (adresse postale : 6 Grand Rue 19320 Champagnac-la-Prune).

-par courrier électronique adressé à [pref-environnement@correze.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.gouv.fr) (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique sur le projet du Parc éolien Champagnac-la-Prune et de Saint-Paul*).

### 4- En ligne, directement sur un registre dématérialisé :

Ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5368>

puis cliquez sur le bouton bleu « déposer votre contribution »

## Plus de détails sur ce projet de 4 éoliennes de 180 m...

- Une productibilité annoncée de 27 500 MWh (21,8 % de facteur de charge) plus que fantaisiste, très au-delà de la réalité compte tenu du faible gisement de vent en Corrèze. Le productible sera plus près de 24 000 MWh soit un facteur de charge aux environs de 19 % (calculé avec 4 éoliennes de 3,6 MW, limite supérieure du projet) plus proche des conditions réelles.
- Des chiffres de vitesses de vent moyen à 11 m/s (soit environ 39 km/h) qui sont pour le moins surévalués, la Corrèze se situant en zone de vents faibles (5 m/s) selon Météo-France.
- Une interrogation sur la valeur à accorder à une étude d'impact débutée en 2015, sachant que les changements environnementaux ne sont pas neutres en 9 ans !
- Des risques de pollution du captage d'eau de Rouffy et de Fustijane. Par ailleurs, le projet se situe au-dessus d'une nappe d'eau souterraine affleurante, dans laquelle sont identifiés deux aquifères libres utilisés pour l'alimentation en eau potable (MRAE).
- De nombreux hameaux en grande proximité des éoliennes, potentiellement touchés par les nuisances de voisinage de ces installations industrielles : bruit, passages d'ombre des pâles le matin et le soir (effet stroboscopique), « syndrome éolien », paysage dénaturé par des installations qui captent le regard...
- Un élément de dossier (volet 7.1) intitulé « avis et accords des communes » qui ne comporte aucun accord des communes mais seulement une information signée sur le démantèlement futur. Aucune délibération votée par un conseil municipal favorable à des études de faisabilité n'est jointe à ce dossier !
- La proximité de 2 ZNIEFF (Étang de Clergoux et ZNIEFF Vallée du Doustre.) et de la Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux) Gorges de la Dordogne, désignée comme zone de quiétude et de repos des rapaces qui n'est qu'à 5 km... à comparer aux distances parcourues par ces espèces dans leurs déplacements quotidiens. Par ailleurs, l'apparition de Milans Royaux depuis quelques années n'est pas prise en compte dans l'étude d'impact.
- Une incidence négative sur l'attractivité touristique pour les 30 gites touristiques les plus proches.
- Une baisse de valeur des biens immobiliers
- Des distances aux lisières forestières insuffisantes pour limiter le risque pour les chiroptères.
- Un ciel nocturne pollué par le balisage lumineux des éoliennes.
- L'attitude méprisante du promoteur pour les élus et la population, sans aucune prise en compte de leurs refus exprimés à plusieurs reprises et sous différentes formes (délibérations, motions, pétitions), qu'il ne pouvait ignorer.

**Plus nous serons nombreux à défendre et faire connaître nos arguments pour la défense d'un environnement menacé par la multiplication injustifiée en Corrèze de « parcs » éoliens industriels, plus nous serons écoutés et peut être entendus.**

**Rejoignez nous et adhérez à l'association !**

- En ligne sur le site : <https://www.eolien-en-correze.fr/adhesion>.

- Ou imprimer un [bon d'adhésion](#) ou de [don](#) et nous l'adresser par voie postale avec votre règlement par chèque à : Agir pour le Plateau des Étangs – 6, Coudert Bas - 19320 Clergoux -



Agir pour le Plateau des Étangs  
6, Coudert Bas – 19320 Clergoux

Association loi 1901, d'intérêt général.

Contact : [agirpourleplateauesetangs@orange.fr](mailto:agirpourleplateauesetangs@orange.fr) - 06 84 62 72 51

Site internet : <https://www.eolien-en-correze.fr/>